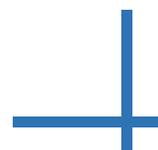


# Rapport de Développement Durable 2018

de la Communauté  
d'Agglomération du Niortais



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

# Sommaire

## Les Temps Forts de l'année 2018

### Partie 1 – Les politiques communautaires au regard du développement durable

- Transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique
- Protection des ressources naturelles
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Production et consommation responsables

### Partie 2 - Le développement durable au cœur du fonctionnement et de l'organisation de la CAN

- La mobilisation interne
- Les actions mises en œuvre en 2018

### Partie 3 – Une gouvernance partagée autour du développement durable

- Le travail en réseau avec les communes de la CAN
- Le travail en réseau avec les partenaires socio-économiques du territoire

## Préambule

Le décret d'application du 19 juin 2011, en application de l'article 255 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle II »), rend obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants la rédaction d'un Rapport Développement Durable. Présenté annuellement lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ce document permet de rendre compte des politiques publiques, programmes et actions menés par la collectivité au regard des principes et des finalités du développement durable.

### Finalités et principes du développement durable

*Issus du Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable*

#### 5 finalités :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Protection des ressources naturelles et de la biodiversité
3. Epanouissement de tous
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Production et consommation responsables

#### 5 principes :

1. Participation des acteurs
2. Amélioration continue
3. Transversalité des approches
4. Organisation du pilotage
5. Evaluation partagée

### Prise en compte des Objectifs du Développement durable (ODD)

Les ODD ont été adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018



## Les TEMPS FORTS de l'année 2018

### La fin du dispositif TEPCV



Reconnue pour son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique de son territoire, la CAN a été lauréate du label "Territoire à énergie positive pour une croissance verte" en février 2015. Une première convention financière, d'un montant de 500 000€, a permis de soutenir à hauteur de 80% la mise en œuvre de 5 actions du Plan Climat 2013-2017 dans :

- la maîtrise de l'énergie de son patrimoine public :
  - o **réhabilitation thermique** de la médiathèque d'Usseau.
  - o amélioration du **parc d'éclairage public** des zones d'activités économiques communautaires.
- le développement de la production d'énergies renouvelables :
  - o étude de **potentiel « énergies renouvelables »** sur le territoire de la CAN,
  - o mise en place d'une production d'électricité **photovoltaïque en auto-consommation** et un espace pédagogique dans le cadre de la construction de la station d'épuration d'Aiffres.
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre :
  - o acquisition de trois **véhicules électriques utilitaires**.



En juillet 2016, un **nouvel appui financier de 1,49 M€** a été attribué au territoire, pour soutenir à hauteur de 80% les investissements portés par **8 communes de la CAN** (1,934 million d'euros HT au total) en faveur de la maîtrise de l'énergie du patrimoine public et de la préservation de la biodiversité avec :

- - Des rénovations complètes des parcs d'éclairage public pour les communes **d'Aiffres, d'Arçais, de Magné et de Mauzé-sur-le-Mignon**.
- Des rénovations globales de bâtiments publics pour les communes de **La Rochénard, Saint-Hilaire-la-Palud et Vouillé**.
- La requalification du site Port Boinot et la préservation de la biodiversité avec des travaux de dépollution, de démolition et d'aménagement des espaces publics et paysagers pour la **Ville de Niort**.

Au global, pour rappel, ce sont près de 2 millions d'euros perçus par le territoire au titre du TEPCV !

## De nombreuses manifestations en faveur du développement durable

Tout au long de l'année, la CAN se mobilise pour organiser ou soutenir des événements en direction des communes, des entreprises et des habitants, afin de sensibiliser aux enjeux du développement durable le plus grand nombre.



### → Décembre 2017 – avril 2018 : Défi Familles à énergie positive

Pour son troisième anniversaire, le Défi vise une nouvelle fois à mobiliser les particuliers autour des bonnes pratiques du quotidien pour limiter leurs consommations.

Le Défi en lui-même consiste à réaliser au moins 8% d'économies d'énergie en 5 mois, par rapport à la dernière saison de chauffe, uniquement par les gestes du quotidien. Sont concernés le chauffage, l'électricité spécifique et l'eau (froide et chaude). Le défi doit également se dérouler sans perte de confort et sans changer radicalement nos habitudes !

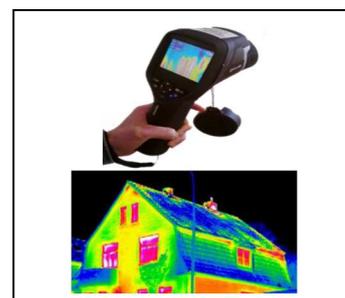
Les acteurs de ce Défi sont divers : l'association Prioriterre pour la coordination nationale, l'Espace Info Energie de l'ADIL des Deux-Sèvres pour l'animation locale, l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine pour le soutien financier de l'Espace Info Energie, la CAN pour l'appui à la mobilisation, le soutien logistique et organisationnel, et bien entendu les familles participantes et leurs capitaines qui s'engagent dans le défi !

Pour l'édition 2017-2018, les résultats sur la CAN sont les suivants :

- 51 inscriptions, 41 foyers participants, 8 équipes créées.
- 40 360 kWh économisés, soit 9,7 % en moyenne par famille sur une année.
- 9,9 tonnes de CO<sup>2</sup> évitées, soit 7,6 % en moyenne par famille. Cela représente 25 allers-retours Paris-Marseille en voiture d'émissions évitées !
- 36 litres d'eau /jour / foyer économisés durant le défi, soit 10 % en moyenne par foyer.

### → Janvier - Février 2018 : Les Nuits de la thermographie

Fruit d'un partenariat entre la CAN et l'Agence Départementale Information Logement (ADIL) des Deux-Sèvres, l'édition 2018 des Nuits de la thermographie est un bon millésime ! En effet, de nombreuses communes se sont inscrites pour bénéficier chez elles des sensibilisations à la rénovation énergétique grâce à l'utilisation d'une caméra à infra-rouges mettant ainsi en évidence les déperditions de chaleur: Villiers-en-Plaine, Le Bourdet, Echiré, La Foye-Monjault, Bessines, Granzay-Gript, Usseau, Aiffres, Fors, Niort quartier Goise.



-  **Juin 2018 : Semaine du Développement Durable 2018**

La CAN a lancé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive un appel à projet pour la Semaine du Développement Durable 2018 en direction des 42 communes de son territoire.

La Semaine européenne du Développement Durable se déroule chaque année du 30 mai au 5 juin. Elle constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également régional et local, et représente l'occasion pour les collectivités territoriales de sensibiliser la société civile (citoyens, entreprises, associations,...) aux différents enjeux du développement durable.

En 2018, il n'y a pas eu de thème imposé, les communes ayant le choix de la thématique.

Ainsi, 3 communes (Aiffres, Echiré, Niort) ont proposé des actions en lien avec le développement durable. Ont été mis à l'honneur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la préservation de la biodiversité et les Objectifs du développement durable. Une attention particulière a été portée, comme en 2017, sur la prise en compte du public jeune dans l'événement et les projets groupés.



-  **Septembre 2018 : Challenge de la mobilité**

Le Challenge inter-établissements de la mobilité se déroulera cette année sur toute la durée de la Semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre.

L'objectif est d'inciter les salariés à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail : marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage, trottinette... Le télétravail est également considéré comme un mode alternatif, permettant de réduire les impacts de la circulation motorisée (émissions de CO<sub>2</sub>, pollution, bruit, saturation du réseau routier...).



25 structures se sont impliquées dans le challenge Mobilité 2017.

Le bilan de l'édition 2017 est donc le suivant :

- 25 établissements participants.
- Potentiel salariés : 14 143
- Nombre participants : 680 dont 243 en report modal.
- 23 934 Km parcourus en modes alternatifs dont

9000 km en report modal.

# 1. Les programmes, politiques et actions communautaires au regard du développement durable



## TRANSITION ENERGETIQUE et lutte contre le CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 1. Les politiques de planification

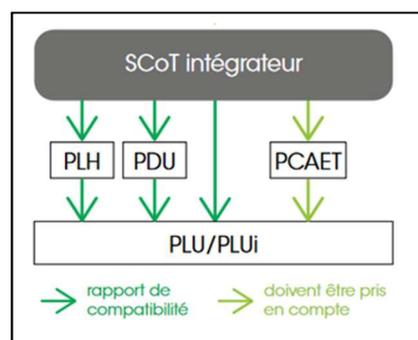
#### ☞ Une logique des politiques de planification

Pour le législateur, il existe trois échelons pour porter les politiques publiques de développement durable :

- ☐ L'Etat au travers notamment de la loi de Transition énergétique pour la Croissance verte.
- ☐ La Région au travers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui va être produit en 2019.
- ☐ Les EPCI de plus de 20 000 habitants à fiscalité propre pour agir au travers de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) là où l'action est la plus efficace, à savoir le territoire.

Parmi les liens de compatibilité ou de prise en compte, on peut citer que :

- Le PCAET doit être compatible avec les règles du SRADDET.
- Le PCAET doit prendre en compte les règles du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) doit prendre en compte le PCAET.



#### ☞ Une démarche CAN commune et décloisonnée



La CAN est actuellement engagée, en parallèle de son PCAET, dans une démarche d'élaboration de ses documents de planification et d'urbanisme que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Déplacements (PLUiD).

Afin de favoriser au maximum les échanges entre les deux démarches, **la gouvernance politique a été mutualisée sur les phases Diagnostic et Enjeux stratégiques**. Cela s'est traduit par différentes réunions de travail (identification de la Trame Verte et Bleue, atelier de la mobilité, ...) et la mise en commun de données et informations, méthode facilitée par la présence des services pilotes du SCoT/PLUiD et du PCAET dans **un même service, à savoir l'Aménagement durable du territoire et Habitat**.

## ☞ L'axe 4 du SCoT en cours de réflexion



Le SCoT comprend plusieurs axes qui correspondent aux grands principes stratégiques de notre territoire. Ces différents axes sont en cours de validation. **L'Axe 4 proposé pourrait ainsi traiter des enjeux environnementaux (dont la transition écologique) pour le développement du territoire.** Il serait décomposé selon 3 objectifs:

- **Objectif 1** : Promouvoir les mobilités vertueuses sur le plan environnemental.
- **Objectif 2** : Encourager la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables pour tous les acteurs du territoire.
- **Objectif 3** : Favoriser une agriculture pérenne et de proximité.

**L'axe 4 du SCoT pourrait donc faire directement référence au PCAET.**

Nota : la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement durable du SCoT est en cours et l'intégration du PCAET se fera soit sur 3 axes ou sur 4 axes comme évoqué ci-dessus.

## 2. Le Plan Climat-Air-Energie territorial de la CAN

### ☞ Les différentes phases du PCAET

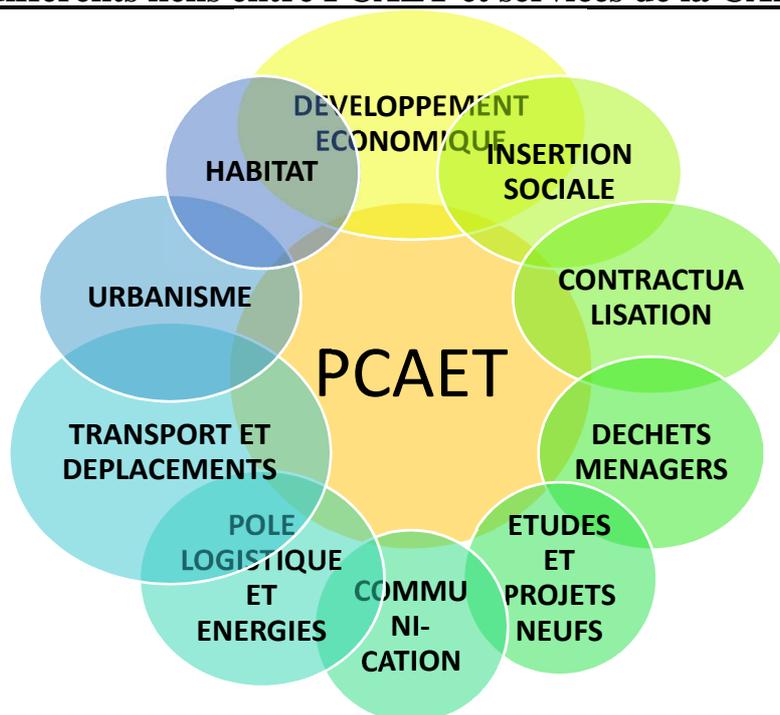
Le PCAET se décompose de la manière suivante :

- La collecte des données de territoire. Cette phase est notamment assurée par l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine).
- La réalisation du diagnostic territorial. Cette phase est assurée par les bureaux d'études sous contrat avec la CAN.
- La stratégie territoriale. Cette phase permet de déterminer des objectifs stratégiques et opérationnels portant sur les différents domaines à couvrir par un PCAET.
- L'élaboration du programme d'actions. Cette phase constitue la colonne vertébrale du PCAET, de manière à déterminer les actions qui seront montées en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire, puis soumises à arbitrage politique.
- La mise en œuvre des actions. Ce premier PCAET court sur la période 2018 – 2024.



Quant au calendrier associé, le diagnostic a été achevé fin 2017, la stratégie territoriale a été engagée au premier semestre 2018 pour être peaufinée à la lumière du programme d'actions qui va être monté durant le deuxième semestre 2018. La délibération validant le PCAET est attendue au cours du premier semestre 2019.

## ☞ Les différents liens entre PCAET et services de la CAN

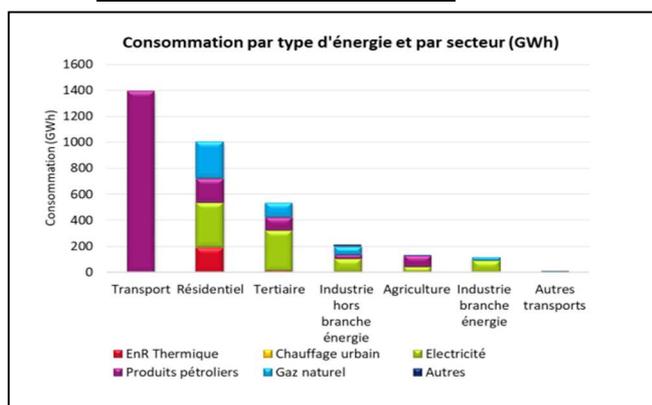


Le PCAET est rattaché à quasiment toutes les politiques publiques de la CAN.

## ☞ Les apports du diagnostic du PCAET

Pour agir, il faut prendre connaissance de la situation actuelle et des dynamiques en cours. Le diagnostic territorial permet cette photographie dynamique.

### 💧 La Maîtrise de l'énergie



Chaque année, 3423 GWh d'énergie sont consommés sur le territoire (soit 29 MWh/habitant). Cela correspond à l'ensemble des types d'énergie (électricité, gaz, carburants...) utilisés dans tous les secteurs d'activités : transport, parc résidentiel, activités des entreprises, etc.

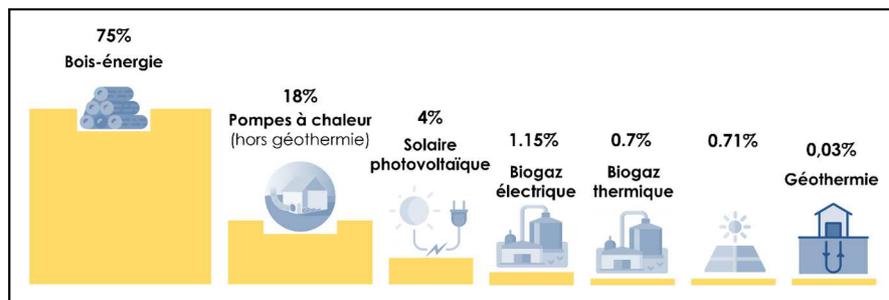
**De manière synthétique, le transport est à l'origine de 41 % des consommations sur le territoire. Viennent ensuite le**

**résidentiel et le tertiaire.**

La répartition des consommations énergétiques est la suivante :

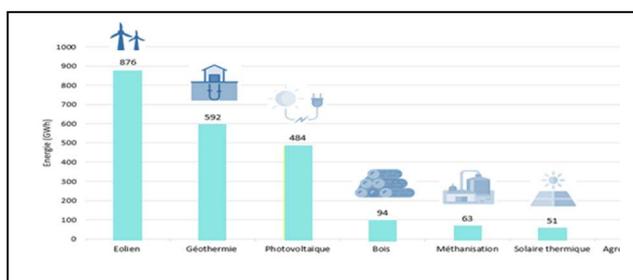
- Le **carburant** représente près de 43% des consommations énergétiques (en GWh).
- La **chaleur** représente 33%.
- L'**électricité** représente 24%.

## Les Energies renouvelables et leur potentiel au local



Le territoire produit chaque année environ 287 GWh d'énergies renouvelables, dont la première source est de très loin le bois bûche.

Cette production permet de couvrir 8,4% des besoins énergétiques du territoire.



Au vu de ses caractéristiques (ensoleillement, vent,...) et de ses ressources, le territoire de la CAN présente un véritable potentiel de production d'énergies renouvelables estimé à 2190 GWh.

## Les Emissions de gaz à effet de serre

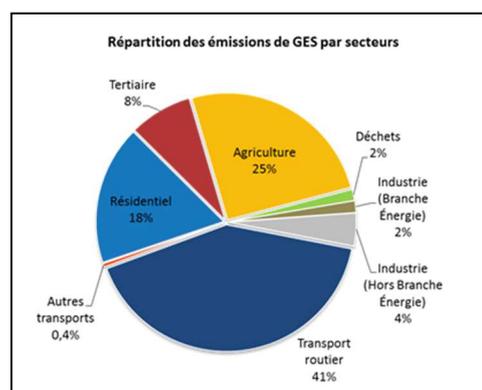


Que sont les gaz à effet de serre ? Ces gaz, dont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est le plus connu, sont la principale cause du dérèglement climatique. L'unité de mesure utilisée est la « tonne équivalent CO<sub>2</sub> » (t. éq. CO<sub>2</sub>).

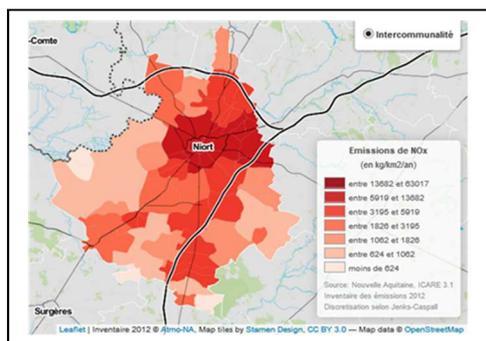
Le territoire de la CAN est responsable chaque année de l'émission de 887000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> de gaz à effet de serre, soit environ 7,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant et par an (idem pour le chiffre au niveau national).

Du schéma ci-joint, on constate que :

- Le **transport** est le secteur le plus émissif avec 41% des émissions de GES. L'impact des autoroutes A10 et A83 n'est pas neutre.
- **L'agriculture** représente 25% des émissions.
- Le **résidentiel** et le **tertiaire** représentent à eux deux 26% des émissions.



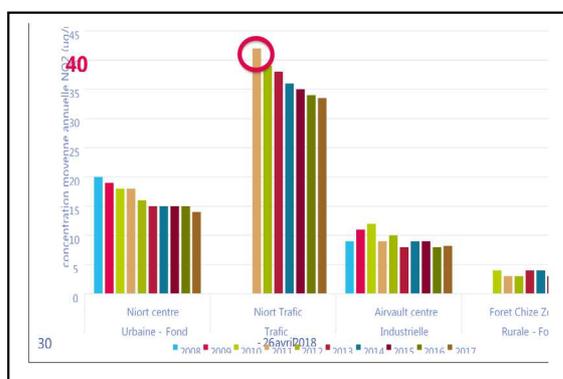
## 🔥 La Qualité de l'air extérieur



La qualité de l'air a été intégrée par la Loi de transition énergétique pour la Croissance verte dans les PCAET. **La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire du Niortais. Toutefois, des « pics » de pollution sont observés plusieurs fois par an, et les concentrations en polluants s'observent en particulier le long des principaux axes routiers.**

Les conséquences de la pollution de l'air sont **sanitaires** (air intérieur et extérieur), **économiques** (impact sur les cultures), **environnementales** (écosystèmes sensibles) et **patrimoniales** (dégradation des bâtiments, image touristique).

### Un Plan de Protection de l'Atmosphère simplifié a été mis en place sur la CAN, porté par la



**Préfecture**, en raison du dépassement en 2011 de la valeur limite sur le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) au niveau de la station de mesure Rue du Général Largeau. Pourquoi dans ce secteur ? Le trafic y est très conséquent et ces rues sont bordées de bâtiments qui favorisent l'accumulation des particules.

Du graphique précédent, on constate que les concentrations moyennes annuelles pour la station de mesure Rue du Général Largeau diminuent régulièrement, et passent en

dessous de la valeur limite de 40 µg/m<sup>3</sup>. **La qualité de l'air, sur ce point de mesure, s'inscrit progressivement vers une amélioration régulière depuis quelques années.**

## 🔥 La lutte contre les changements climatiques



La culture de la gestion des risques est inhérente au Niortais à travers son identité mutualiste. **Aujourd'hui, il apparaît que les changements climatiques sont déjà observables sur le territoire, et posent un nouveau défi.**

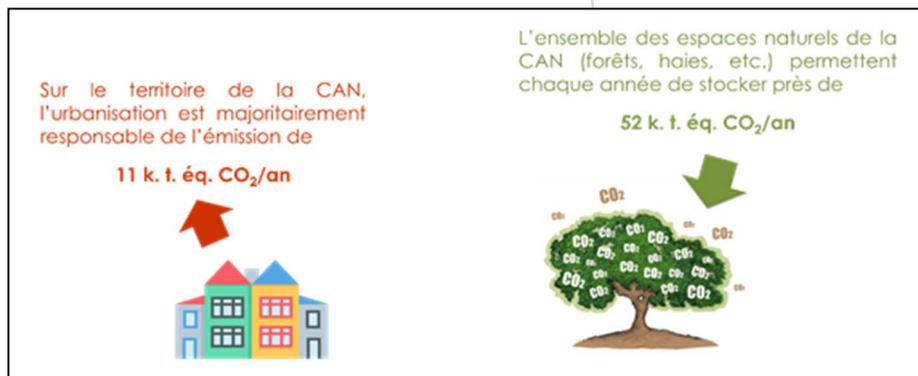
La lutte contre les changements climatiques peut être considérée sous deux angles :

- 1er angle : comment limiter les changements climatiques ?
- 2è angle : comment mieux s'adapter aux conséquences des changements climatiques ou comment analyser la vulnérabilité du territoire aux effets des changements climatiques ?

## ■ La séquestration carbone



Le stockage carbone appelé « séquestration du carbone », correspond à la capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols, ...) à absorber le carbone présent dans l'air. **Ce stockage de carbone permet de limiter les effets du changement climatique.** En sens inverse, certains changements de nature des sols (transformation d'un hectare agricole en surface bétonnée par exemple) entraînent la libération de carbone dans l'atmosphère.



## ■ L'adaptation aux changements climatiques



En plus de la gestion du risque (et donc de ses conséquences), l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, collectivités...) doivent aussi tenter de s'adapter aux principaux changements à venir.

**La planification permet d'anticiper le risque en intégrant le changement du climat dans les politiques publiques et la gestion des infrastructures** (intégration d'îlots de fraîcheur, place du végétal en ville, chez le particulier et dans l'entreprise). **L'appropriation des bonnes pratiques** par les citoyens constitue également un axe de travail prioritaire.

## 3. Le Développement des énergies renouvelables

### ☞ Le Schéma directeur des énergies renouvelables



Pour faciliter le développement des Energies renouvelables dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur la CAN, la réalisation du Schéma directeur des énergies renouvelables est nécessaire.

Le schéma directeur des EnR va permettre de :

- **Donner un cadre de réflexion et d'organisation**, en appréhendant les spécificités du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

- **Affirmer le positionnement de la CAN** vis-à-vis des porteurs de projet développeurs d'EnR.
- Réfléchir à une **échelle infra-communale** sur la problématique des EnR et mettre en évidence par type d'énergie les zones d'implantation favorables.

## ☛ La Production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments communautaires

### 💧 La production injectée sur le réseau de distribution d'électricité



Certains équipements communautaires sont **équipés de panneaux photovoltaïques dont la production est intégralement injectée sur le réseau**: le siège de la CAN, la Station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et les Ateliers relais d'Echiré.

Ainsi, ci-joint figure la production recensée sur le site de la STEP de Frontenay Rohan-Rohan et décomposée mois par mois.



**Chiffres clés** : depuis leurs mises en service, les trois équipements CAN ont injecté près de 700 MWh.

### 💧 La production autoconsommée



Avec la chute du prix de vente de l'électricité produite par panneaux photovoltaïques d'une part et la diminution du coût d'achat des panneaux photovoltaïques d'autre part, l'auto-consommation de sa propre production électrique est devenue « compétitive ».

Ainsi, dans le cadre du financement TEPCV, la station d'épuration d'Aiffres a été équipée de **panneaux photovoltaïques pour auto-consommer la production sur site**, sachant que les besoins en

électricité sont conséquents sur ce type d'équipements.

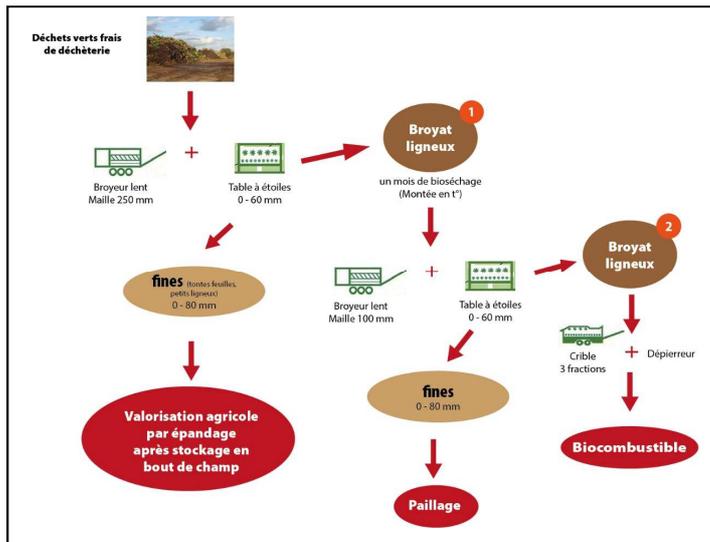
**Chiffre clé** : l'énergie produite auto-consommée est estimée à 25.9 MWh/an.

## ☛ La Valorisation des ligneux issus des déchets verts en biocombustibles



La plate-forme de valorisation des déchets verts de la CAN permet de valoriser différents produits. Ainsi, le compost, le broyat frais criblé, mais aussi des biocombustibles sont produits. En effet, à partir des déchets verts, les ligneux sont extraits après broyage et criblage.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018



Ainsi, de l'énergie est produite à partir des déchets verts ligneux collectés en déchèterie.

**Les analyses du produit révèlent un véritable intérêt au niveau du Pouvoir calorifique inférieur (supérieur à 5 MWh/tonne), c'est-à-dire au niveau de la quantité d'énergie dégagée par ces biocombustibles.** En revanche, la présence d'indésirables, mais aussi la granulométrie et le taux de cendres doivent encore être améliorés. Un partenariat est initié cette année avec le CRER

(le Centre régional des Energies renouvelables).

**Chiffres clés : 2017 a permis la commercialisation de près de 50 tonnes de biocombustibles soit l'équivalent de près de 232 tonnes équivalent pétrole. 2018 a fait l'objet d'une campagne de broyage / criblage pour produire près de 60 tonnes à commercialiser.**

## ☞ La Valorisation des pelouses en méthanisation agricole



La méthanisation agricole permet de produire du méthane qui peut être soit injecté sur le réseau de gaz, soit brûlé sur un moteur à gaz qui produit électricité et chaleur selon le principe de la cogénération.

Là encore, **de l'énergie est produite à partir d'un déchet**, ici la pelouse ajoutée aux déchets agricoles.

**Le service déchets ménagers de la CAN souhaite**

**développer le tri amont des déchets verts pour que les pelouses soient écartées au profit de la méthanisation agricole.**

## ☞ L'Achat de chaleur verte pour la piscine communautaire les Colliberts



En se regroupant sous la forme d'un groupement de commandes, la commune de Mauzé sur le Mignon, le collège de Mauzé sur le Mignon et la CAN au titre de la piscine communautaire les Colliberts ont décidé d'acheter en commun de la chaleur verte.

On appelle chaleur verte toute chaleur produite à partir d'une source d'énergie renouvelable telle que l'énergie de la biomasse, l'énergie solaire ou la géothermie ou récupérée à partir de chaleur fatale.

Ainsi, sur la piscine, la chaudière bois continuera d'alimenter le bâtiment pour couvrir les besoins en hiver, alors que la chaleur verte sera plutôt utilisée durant la période estivale, évitant ainsi le recours à la chaudière au

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

fuel et réduisant encore l'usage d'énergie fossile pour une meilleure indépendance énergétique de la piscine.

Demeter Energies est retenu comme le fournisseur de chaleur verte, grâce à la construction de leur unité de méthanisation et d'un réseau de chaleur pour desservir les différents points de livraison.

**Chiffre clé** : Sur le plan environnemental et par rapport à la situation actuelle, selon les différentes hypothèses, près de 140 tonnes de CO2 seront évitées par an pour les trois collectivités grâce à l'achat de chaleur verte auprès de Demeter Energies.

## 4. La Maîtrise des consommations énergétiques



### Le Dispositif ACT'e pour la rénovation énergétique



ACT'e est un dispositif global mis en place pour soutenir la rénovation énergétique des logements. La plate-forme de rénovation énergétique s'adresse ainsi aux particuliers désireux d'améliorer la performance énergétique de leur résidence.



La plate-forme de la rénovation énergétique est portée par la CAN, Agglo2Bdu Bressuirais et la Communauté de commune du Thouarsais, et est coordonnée par le Département des Deux-Sèvres. Le travail en réseau y est donc remarquable sur le département deux-sévrien. L'IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) accompagne les collectivités pour la gouvernance et

la construction du plan d'actions.



Le dispositif ACT'e comprend :

- **Un accompagnement personnalisé des particuliers dans leurs travaux d'économies d'énergies par un conseiller rénovation.**
- L'expérimentation de nouveaux moyens de **sensibilisation** et **d'accompagnement.**

- **L'animation territoriale et la mobilisation des partenaires** ayant des compétences « habitat » et/ou « énergie » (CAUE, DDT, ADIL, Cluster écohabitat, Artée, CRER, FFB, CMA, CAPEB, CCI, Région NA, ADEME, SIEDS, ...), des professionnels du bâtiment (artisans), des acteurs relais (agences immobilières, notaires, banques, grandes surfaces de bricolage, bureaux d'études, architectes,...).

## Le bilan de la première convention 2015 – 2017



	Objectifs ACT'e	Résultats	Atteinte des objectifs
Ménages conseillés	2 399	2 707	113%
Ménages engageant des travaux	1 199	1 802	151%

Résultats du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2017.

**Chiffres clés** : Après un bilan plutôt flatteur pour la première convention CAN / Ademe 2015-2017 avec 1802 ménages engageant des travaux de rénovation énergétique, la CAN a souhaité prolongé ce dispositif sous couvert de la seconde convention pour la période 2018-2020.

### Pour la période 2018-2020, les objectifs sont répartis selon deux grands axes

Les objectifs chiffrés 2018-2020 sont à la hausse par rapport à la précédente convention. Les axes de travail prioritaires sont :

- Axe 1 : Un accompagnement du particulier simplifié, opérationnel et intégrant les professionnels du bâtiment.
- Axe 2 : Une animation territoriale propice au développement de projets autour de la rénovation énergétique (innovation avec l'expérimentation de nouvelles actions, ce qui fait la spécificité des Deux-Sèvres et est reconnu par l'ADEME.)

### La rénovation de l'habitat privé



L'OPAH pour Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat communautaire concerne les 42 communes de la CAN, pour l'habitat privé. Le PLH (Plan local de l'Habitat) de la CAN consacre une part importante des aides en faveur de la réhabilitation des logements privés anciens.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

### **🔥 La CAN verse des aides aux propriétaires occupants**



Pour les propriétaires occupants, trois types de travaux sont éligibles aux aides de l'OPAH :

- La réhabilitation de logements très dégradés.
- Les travaux de lutte contre la précarité énergétique.
- Les aides pour l'autonomie de la personne.

En 2018, l'objectif est d'aider à la réhabilitation de 166 logements de propriétaires occupants (6 logements très dégradés, 117 logements au titre

de la lutte contre la précarité énergétique, 43 logements pour l'aide à l'autonomie de la personne).

**Chiffre clé :** Pour les travaux de lutte contre la précarité énergétique, l'aide est conditionnée à l'atteinte d'un gain énergétique de 25 % entre avant et après travaux. Ce dispositif a donc un impact direct sur la facture énergétique du propriétaire occupant.

### **🔥 La CAN verse des aides aux propriétaires bailleurs**

Les aides de la CAN peuvent représenter jusqu'à 60% du montant des travaux. En contrepartie, le propriétaire s'engage pendant 9 ans à ce que le loyer instauré reste plafonné. De la même manière, les locataires éligibles à ce dispositif ne doivent pas dépasser un plafond de ressources. **De plus, pour bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), il faut un gain énergétique de 35% entre la situation avant et après travaux.**

L'objectif de cette action en 2018 est de réhabiliter 24 logements appartenant à des propriétaires bailleurs.

**Notion clé :** Ce dispositif a un impact urbain mais aussi social pour remettre sur le marché un bien immobilier dont la qualité énergétique est significativement améliorée, et l'occupant est libéré de charges lourdes pour se chauffer.

### **🔑 Le permis de louer**

Les actions de lutte contre l'habitat indigne reposent presque exclusivement sur le signalement de la situation par l'occupant. Or, le nombre de signalements a progressivement baissé, principalement en raison de la situation sociale des occupants, particulièrement fragiles. La loi ALUR, en créant le « permis de louer », permet aux collectivités d'agir contre l'habitat indigne sans dépendre de l'initiative des occupants.

**La CAN a décidé de s'emparer de ce nouvel outil pour intervenir** sur un secteur du centre de Niort, sur lequel repose une forte suspicion d'habitat indigne.

Ainsi, à compter du 8 mai 2019, les propriétaires de logements locatifs situés dans le périmètre du « permis de louer » ou leurs mandataires déposeront un dossier de demande d'autorisation de louer, auprès de la CAN.

A réception de la demande d'autorisation, la CAN dispose d'un mois pour émettre un avis. A défaut de décision expresse au terme du délai, le silence gardé par la CAN vaut autorisation. La CAN peut demander au propriétaire une visite du logement.

L'instruction de la demande portera notamment sur les caractéristiques du logement suivantes : Electricité – gaz ; Ventilation ; Sécurité ; Habitabilité ; Equipements.

Ces éléments doivent être conformes aux réglementations en vigueur (Code de la Santé Publique, Règlement Sanitaire Départemental, Code de la Construction et de l'Habitation, décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent, ...).

Des moyens de contrôle et de sanction sont prévus. En cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire bailleur encourt une sanction du Préfet pouvant atteindre 15 000 €. Le produit des amendes est intégralement versé à l'Agence nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

## **☞ La rénovation de l'habitat public**

### **◆ Le logement public neuf**



L'objectif de cette action est de produire 90 logements par an, dont la très grande majorité sur les cinq communes potentiellement concernées par la loi de Solidarité et Rénovation Urbaine.

**La subvention de la CAN est majorée en fonction du critère de qualité thermique.**

### **◆ Le logement public existant**

Dans ce cas, l'objectif du PLH est de réhabiliter 220 logements par an.

Pour cela, le bailleur social doit réaliser au moins 3 bouquets de travaux (avec donc un raisonnement sur la nature des travaux), et l'aide est plafonnée à 2 500 € / logement.

**L'étude thermique réalisée par le bureau d'études mandaté par le bailleur social permet de connaître le gain énergétique avant et après travaux, et donc de le valoriser.**

**Notions clés : les politiques de l'habitat favorisent la rénovation des logements existants afin de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, permettent de lutter contre la précarité énergétique et soutiennent l'activité économique locale (entre 60 et 70% des entreprises ayant réalisé les travaux sont implantées sur la CAN).**

### **☞ L'accompagnement des communes dans le cadre du CEP**

Le CEP correspond au Conseil en énergie partagé et permet la mutualisation des compétences d'un conseiller à la disposition des communes de la CAN.

Ce service est mis en place depuis 2011, dans le cadre de la politique «énergie-climat» de la CAN, et soutenu techniquement par l'ADEME. Il est proposé un accompagnement dans la réalisation concrète d'actions d'économies d'énergies sur le patrimoine communal.

### Les missions principales du CEP :

- Travail sur le patrimoine existant : bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public (inventaire, bilan, suivi annuel, analyse) pour une amélioration énergétique.
- Diagnostic simplifié « éclairage public ».
- Conseil et suivi sur des projets d'économies d'énergies et énergies renouvelables, réhabilitations ou constructions neuves...

**Chiffre clé : A ce jour, 28 communes de la CAN sont suivies par le conseiller CAN.**



### La limitation de la consommation de carburant



La limitation de la consommation de carburant est un enjeu majeur sur la CAN pour maîtriser les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air.

### ◆ Le renouvellement de véhicules propres



La loi de Transition énergétique pour la croissance verte oblige, pour les collectivités territoriales et leur flotte de véhicules légers, un minimum de 20% en renouvellement de véhicules "à faibles émissions". On entend par véhicule léger à faible émission un véhicule léger électrique et hybride rechargeable dont les émissions sont inférieures ou égales à 60 g de CO2/km.

Actuellement, le Parlement européen est en train de redéfinir la notion de véhicule à faibles émissions : a priori, on ne raisonnerait plus sur le niveau d'émissions de polluants des véhicules, mais sur l'énergie utilisée.

En 2018, 10 véhicules légers seront renouvelés au total à la CAN. Fonction des besoins précisés par les services utilisateurs, le service Pôle logistique et énergies a fait le choix d'acheter 2 véhicules hybride, 5 motorisations classiques, ainsi que 3 véhicules électriques.

**Chiffre clé : en 2018, le renouvellement en véhicules légers à faibles émissions est de 33%, chiffre supérieur aux obligations réglementaires à hauteur de 20%.**



### ◆ Le test de navettes électriques pour le centre-ville de Niort

En 2018, le service Transports et Mobilité a mené une campagne de tests de différentes **navettes électriques** pour desservir en transport en commun le centre-ville de Niort. Ces tests constituent la première étape avant des achats de bus électriques planifiés en 2019.



### ◆ L'achat d'une nouvelle benne à ordures avec boîte robotisée

Commandée en 2017, une nouvelle benne à ordures ménagères (BOM) est arrivée en 2018, munie d'une boîte robotisée. Avec une boîte robotisée, c'est l'ordinateur de bord qui passe

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

les vitesses en fonction des besoins. Ce type de matériel est plutôt adapté aux secteurs semi-ruraux de la CAN.

**Chiffre clé** : Utilisée en milieu favorable, une BOM avec boîte robotisée permet d'économiser entre 15 et 20% de carburant par rapport à une boîte automatique.

## 👉 Les réhabilitations en cours

### 💧 Réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy



Par définition, les piscines sont des équipements fortement consommateurs de chaleur et d'électricité. La réhabilitation de l'équipement a été l'occasion de repenser les consommations.

Les points remarquables pour cette réhabilitation sont :

- Ailerons mobiles pour faire deux bassins de 25 m dans le grand bassin, avec possibilité de bâcher la moitié du bassin **pour limiter les déperditions d'énergie.**

- Système « powerpipe » **pour récupérer l'énergie des douches et pré-chauffer de l'eau froide.**

- Installation d'une **chaudière gaz à condensation** dont le rendement est performant.

- Installation d'**ampoules LED** partout y compris pour l'éclairage des bassins.

- Filtration par diatomées, ce qui limite la **consommation énergétique** des pompes.

- **Récupération d'énergie** grâce à la déshumidification thermodynamique.

- Centrale de traitement de l'air : toutes les VMC sont en double flux avec un rendement de 80 %, ce qui signifie que grâce à l'échangeur air / air, 80 % des calories sortantes sont récupérées pour réchauffer l'air entrant.

### 💧 Réhabilitation du Conservatoire de Musique et de Danse



Les points remarquables pour cette réhabilitation sont :

- **Mise en accessibilité complète du bâtiment** avec notamment la création d'un ascenseur.

- Remplacement de l'ensemble des huisseries extérieures.

- **Isolation complète** du bâtiment.

- Traitement acoustique sur l'ensemble du projet.

- Mise en place d'un système de traitement d'air et

**remplacement du système de chauffage par une chaudière gaz à condensation, dont le rendement est conséquent.**

### 💧 Réhabilitation de la médiathèque d'Usseau

La médiathèque d'Usseau a pu être réhabilitée grâce aux fonds alloués par le dispositif Territoire à économie d'énergie pour la croissance verte (TEPCV).

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Les travaux ont été accentués sur :

- **L'isolation par l'intérieur**, du fait de la préservation de la façade extérieure.
- Le **remplacement des menuiseries extérieures**.
- Le **changement de la chaudière**.
- L'éclairage **basse consommation**.

### 💡 Parc d'éclairage public sur les zones d'activités

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales (patrimoine public), 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues, et 37 % de leur facture d'électricité. De plus, l'éclairage public entraîne des pollutions lumineuses aux conséquences néfastes sur la faune nocturne. **Aussi, les enjeux autour des consommations en lien avec l'éclairage public sont multiples.**

Sur la CAN, le diagnostic des ZAE a révélé :

- la présence de près de 1300 candélabres et près de 70 armoires électriques.
- aucun candélabre ne fonctionnait avec des LED.
- les armoires électriques doivent être mises en conformité.



Aussi, à raison d'une programmation pluriannuelle d'investissement de près de 70 k€ par an, le service Aménagement des ZAE a enclenché **le renouvellement par des ampoules LED** et la mise aux normes des armoires électriques. Financièrement, cette action permet non seulement de baisser les consommations électriques, mais aussi de reconsidérer les abonnements et les puissances souscrites.

Parfois, **l'abaissement de lumière** est plus favorable (sécurité, ...) que l'extinction en elle-même.

Cependant dans d'autres cas, **l'extinction doit être explorée**. C'est le cas d'un **test** mené pendant un an sur la rue du Sud dans la Zone de Saint-Florent à Niort, dans le cadre d'un programme de requalification. Le gain attendu est bien entendu en matière de consommation d'énergie, mais aussi en limitation de la pollution nocturne.

Les gestionnaires de réseaux tels que GEREDIS ou ENEDIS sont également mis à contribution.

### 💡 Distribution d'ampoules basse consommation



La CAN a fait **bénéficier les communes d'ampoules basse consommation** dans le cadre de sa labellisation TEPCV. Les communes avaient été ciblées en fonction du taux d'exposition des ménages à la précarité énergétique. Ainsi, près de 20% des ménages des **13 communes ciblées**, ainsi que le Centre communal d'action sociale de la Ville de Niort ont pu bénéficier de ces ampoules basse consommation.

Selon les cas, les ampoules ont été distribuées lors d'une réunion de sensibilisation, directement en mairie, ou à domicile par les élus ou les agents communaux. Le public cible était composé majoritairement de personnes bénéficiant des minimas sociaux et de retraités.

### 👉 La Valorisation des Certificats d'économie d'énergie

Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) ont été intégrés et définis par la loi. Ils obligent les vendeurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant des actions auprès

des consommateurs. Ainsi, les collectivités territoriales sont incitées à utiliser ce dispositif. Par ailleurs, les vendeurs d'énergie ont la possibilité d'acheter ces CEE aux acteurs éligibles.

**Chiffre clé :** Lors de la rénovation du Siège de la CAN, ce projet a permis de cumuler un volume de 9 162 201 kWh cumac, valorisés dans le dispositif CEE pour un montant de transaction de 49 475,89 € HT au profit de la CAN.

## 5. La Réduction des émissions de gaz à effet de serre

### L'Impact de la gratuité des transports en commun



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les transports en commun de la CAN sont gratuits. Aussi, une hausse de la fréquentation est-elle mise en évidence.

**Chiffre-clé :** les premières estimations tablent sur une augmentation de +20% de fréquentation chiffrée par le

déléguataire.

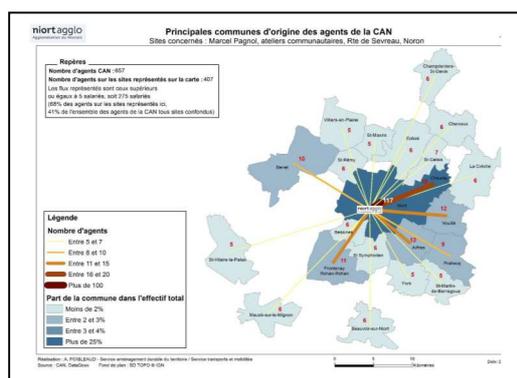
### La CAN en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité

Toutes les entreprises du territoire comptabilisant plus de 100 salariés sur site ont pour obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de remettre à la CAN en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité leur plan de mobilité. Ce plan reprend notamment les déplacements Domicile / travail et Professionnels.

**Les déplacements domicile / travail sont ceux dont l'impact est le plus significatif.**

Pour la CAN, l'étude a été réalisée en interne :

- 383 agents (soit 94% de ceux représentés sur la carte) résident dans un rayon de 30 km autour de leur lieu de travail. Si le périmètre est un peu plus large que celui de l'aire urbaine, celle-ci reste la zone de résidence pour la très grande majorité des agents de la CAN.



Au total, 22 communes regroupent les deux tiers des effectifs sur les sites concernés par l'étude, soit 275 agents, ce qui représente 42% de l'ensemble des agents de la CAN, tous sites confondus. 117 agents résident sur la commune de Niort, soit 29% des effectifs de l'étude. Viennent ensuite les communes de Chauray (18 agents), Aiffres et Vouillé (12 agents chacune), Frontenay Rohan Rohan (11 agents) et Benet avec (10 agents).

**Le souhait de la CAN est de compiler l'ensemble des données des entreprises éligibles sur la base d'un**

même référentiel. A ce jour, plus d'une trentaine d'entreprises du territoire est éligible et doit remettre à la CAN son plan de mobilité d'ici ces quelques mois.

**Notion clé :** Par le biais de cette collecte de données, la CAN disposera d'éléments de fond pour mieux comprendre certains déplacements domicile-travail, et donc travailler le développement du co-voiturage et des mobilités douces.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## L'Evolution du co-voiturage



Transdev est le délégataire de la CAN pour gérer l'offre de transport multimodal. Le cahier des charges l'exigeant, le délégataire a mis en place une plate-forme internet de co-voiturage.

Dans chaque commune, le souhait est de disposer d'un point de co-voiturage. Parallèlement, du fait que 85 % de l'emploi de la CAN se trouve sur l'aire urbaine, des espaces partenaires vont être créés pour les zones

d'emplois sur la plate-forme de co-voiturage.

**Chiffre clé :** A ce jour, ce sont plusieurs points de co-voiturage ainsi que 9 espaces partenaires qui sont ciblés (Bessines – Niort-sud, Centre-ville de Niort, Chauray Niort Est, Fiée des lois, Le Luc les Carreaux, Les Piérailleuses, Noron, Pôle Santé Gare, Terre de sports) pour développer le co-voiturage sur la CAN.

## Le Développement des mobilités douces

### Les Vélos à assistance électrique



Une offre de vélos à assistance électrique, dans le cadre de Tanlib, a été lancée en octobre 2017. Au départ, ce sont 40 VAE achetés par la CAN et mis en location.

En avril 2018, l'offre a évolué avec près de 140 VAE : les 3 premiers mois de location sont gratuits pour tester la pratique du VAE, puis, passé ce délai, l'abonnement évolue vers une

formule d'abonnement payante mensuelle ou annuelle.

**Chiffre-clé :** devant le succès de ce dispositif, la CAN va passer à une flotte de près de 300 VAE en septembre 2018.



En effet, les premiers éléments remis par le délégataire montrent une montée en puissance de la demande !

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
TOTAL KMS PARCOURUS CUMUL	8 443	8 574	8 896	14 861	21 632	26 101	39 301
NOMBRE DE PERSONNES AYANT TESTE CUMUL	81	130	137	154	187	221	233
NOMBRE DE PERSONNES EN ATTENTE	105	67	97	107	164	165	175
NOMBRE DE LOCATION EN COURS GRATUIT	73	110	126	83	64	62	51
NOMBRE DE LOCATION MENSUEL	-	-	-	5	13	12	17
NOMBRE DE LOCATION ANNUEL	-	-	-	22	43	48	59

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

A l'issue de la location gratuite, un questionnaire a été envoyé pour mieux connaître les attentes, les freins et les opportunités quant à l'utilisation des VAE. Les premiers résultats de cette enquête permettent de dégager les grandes tendances :

- 41% des répondants utilisent le VAE pour se rendre au travail contre 21% pour une utilisation purement de loisir ou de balade, tandis que 37% combinent les deux.
- En ce qui concerne la distance, une grande majorité des utilisateurs circule sur moins de 10 km (65% des répondants) et 32 % d'entre eux le font sur une distance comprise entre 20 et 30 km.
- Côté fréquence, 76% des répondants utilisent leur VAE de 1 à 10 fois par semaine, 18% de 10 à 20 fois par semaine, 3% de 20 à 30 fois par semaine et 2% plus de 30 fois par semaine.
- Dans la très grande majorité des cas, les répondants estiment que la voirie et/ou le manque de pistes cyclables constituent le principal frein à la pratique du vélo.

**Notion clé : depuis plusieurs mois, le nombre de location de vélos à assistance électrique est en augmentation constante.**

**Fort de ce constat et dans la volonté de développer la pratique du vélo, la CAN va répondre à l'Appel à Projet lancé par l'Ademe « Vélo et territoires ».**

#### **◆ L'Expérimentation de trottinettes électriques**

A l'automne 2018, l'expérimentation de trottinettes électriques va également être lancée. Contrairement à un vélo, la trottinette électrique s'emmène un peu partout, y compris dans les bus et le train, **tant et si bien qu'elle peut constituer un bon allié pour développer l'intermodalité sur la CAN et offrir une alternative de plus à l'usage de la voiture individuelle.**



# Préservation de la BIODIVERSITE et des RESSOURCES NATURELLES

## 1. Dans l'Aménagement du territoire

### Identification des zones humides du territoire



Entre terre et milieu aquatique se place la notion de zone humide. Pour bien définir cette notion, il faut deux critères cumulatifs: trouver des plantes hydrophiles sur plus de 50 % d'un espace donné et mettre en évidence des traces d'hydromorphie dans le sol.



Au titre du PLU et depuis 2012, il est demandé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de réaliser par chaque commune l'inventaire de ses zones humides. En 2016, la CAN a conventionné avec les communes pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage et gérer le financement en provenance de l'Agence de l'Eau. A la charge de chaque Conseil municipal d'approuver l'inventaire par délibération municipale.



Pour réaliser sur le terrain l'inventaire, **chaque commune réalise son Groupement d'acteurs locaux (GAL), composé d'agriculteurs, de chasseurs, d'élus,..., ainsi que d'anciens ayant la mémoire des sites.**

L'inventaire réalisé doit servir de référence pour les 20 prochaines années. Il s'agit donc plutôt d'un inventaire des connaissances, avec un protocole basé sur une démarche participative.

**Notions clés:** les zones humides comprennent plusieurs fonctions essentielles (protection de la biodiversité faunistique et floristique, en tant qu'écosystème particulier ; zone tampon contre les inondations, les crues les gros apports d'eau ; diminution des phénomènes d'étiage des cours d'eau en été, en jouant le rôle de stockage puis de relargage de l'eau ; recharge des nappes phréatiques et amélioration de la fonction d'épuration et de filtration de l'eau ; fonctions en lien avec les activités sociales).

### Zones d'activités économiques et gestion des friches industrielles

#### le SDEC

Le Schéma de développement économique et commercial (SDEC) est le **document pivot** de la stratégie économique et commerciale de la CAN.

Parmi les champs couverts par le SDEC, deux points peuvent être mis en avant :

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

- Pour les entreprises de la logistique et de l'entreposage implantées au local, Niort Terminal, soutenue par la CAN, **constitue une plate-forme multimodale de référence**. Ce modèle rail / route permet de limiter le trafic de poids lourds sur de longues distances.



- Pour l'agriculture, fort du diagnostic agricole réalisé dans le cadre du SCoT, il apparaît que le développement des circuits courts est un axe de travail conséquent au motif que les besoins locaux sont en expansion, et que cette organisation va permettre aux exploitants de se convertir et ou de diversifier leur production, sans perte de revenus.

## 2. Au travers de la Préservation de la ressource en eau

### De nouveaux équipements et services pour le traitement de l'eau



En février 2018, la STEP d'Aiffres est entrée en service. Elle traite près de 8800 équivalents habitants. Cette STEP dispose d'une **zone de rejet végétalisée composée d'un filtre, de macrophytes et d'un lagunage**.

Parmi les renouvellements de STEP, celle de Marigny est programmée pour 2018. Le traitement se fera par lagunage et cette station doit permettre de traiter un nombre d'équivalents habitants en augmentation par rapport à la situation précédente. Enfin, une nouvelle STEP va être construite pour desservir le bourg de Sansais. Sa construction doit être achevée durant l'automne 2018, les travaux ayant déjà démarrés. Du fait de se trouver en site classé et devant le peu de place disponible, la solution retenue pour le traitement est celle de **la filtration plantée de roseaux**.

### L'assainissement et les finalités du Développement durable

Chaque année, le service Assainissement produit son Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. C'est l'occasion de mettre en avant les actions gravitant autour des finalités du développement durable. Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, il est possible de mentionner :

- La limitation de l'utilisation de produits chimiques.
- La limitation de l'eutrophisation, grâce au traitement systématique de l'azote et du phosphore.
- La priorisation des travaux ayant un impact sur la ressource en eau potable et les zones sensibles.
- Le réemploi des matériaux extraits lors des travaux.

### 3. Au travers de la Prévention de la production des déchets

La prévention des déchets est le premier objectif de la loi cadre sur les déchets : **le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.**

La CAN est donc engagée depuis de nombreuses années dans des actions vertueuses au profit de la prévention des déchets. Dans la continuité du Programme local de prévention 2010-2014, la CAN s'est engagée avec l'Ademe dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire de 2016 à 2018 visant à poursuivre les actions déjà engagées sur le territoire autour du compostage domestique, du gaspillage alimentaire, du réemploi et de la valorisation des déchets. Ce programme doit également favoriser le développement de l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs du territoire afin de réduire notamment les impacts sur l'environnement et limiter la consommation de ressources.

#### Sur la partie quantitative

##### Le Compostage domestique



En 2017, 476 composteurs ont été distribués sur l'année dont 206 sur Niort et Chauray. Le nombre total de composteurs est de 9432 avec un taux d'équipement de 43 % hors Niort et Chauray.

**Chiffre clé :** En prenant un ratio d'évitement de 77kg/foyer calculé sur la base du Programme local de prévention des déchets 2010 -2014, 726 tonnes de déchets ont été évités sur l'année 2017.

La Loi sur la Transition Energétique et la Croissance verte favorise le tri à la source des biodéchets et vise à réduire de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025. Dans ce cadre, la CAN travaille actuellement à l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés sur six ans dont les objectifs seront définis fin 2018.**



Aussi, la CAN a fait un point précis sur la gestion actuelle des déchets verts de jardin et de cuisine en lançant une enquête fin 2017. Au regard des résultats, la collectivité va pouvoir **adapter ses conseils auprès des foyers** qui pratiquent le compostage domestique ou souhaitent l'expérimenter. L'enquête révèle que globalement la participation au compostage est plutôt bonne, à hauteur de 73,5% sur les communes ne disposant pas de collecte en porte-à-porte de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Mais

si 85% des 838 répondants se considèrent bon trieurs, 38% d'entre eux jettent encore leurs déchets de cuisine dans le bac à ordures ménagères. **Il faut donc encore progresser pour recycler tous nos déchets compostables.**

## 🍷 La Lutte contre le gaspillage alimentaire



En complément de l'action portée par la Région Nouvelle Aquitaine visant à réduire de près de 30 % le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs des lycées, **la CAN a apporté son soutien au Lycée de la Venise Verte, en réalisant un diagnostic et en proposant des améliorations.** Une sensibilisation des lycéens est venue clôturer cette action. Dans ce cadre, d'autres actions sont prévues pour 2018 dans les lycées de la CAN, sur le même principe que le lycée de la Venise Verte, à savoir diagnostic, animations et propositions de pistes d'amélioration visant à limiter le gaspillage alimentaire mais également à améliorer le tri des déchets.



En complément, au cours du second semestre 2018, la CAN va monter, en partenariat avec les CCI Vienne et Deux-Sèvres, un Projet d'accompagnement collectif à destination des restaurateurs sur le gaspillage alimentaire lors de l'évènement du « Carrefour des métiers de bouche » qui aura lieu du 7 au 9 octobre 2018.

## 🍷 L'Encouragement de la CAN envers les éco-manifestations



Dans le cadre du protocole Eco-manifestation du service Déchets ménagers de la CAN, 58 associations ont sollicité la collectivité pour les accompagner dans des démarches de tri et de prévention des déchets.

**Chiffre clé : Sur ce global, 18 organisateurs se sont engagés en 2017 dans des actions de prévention de déchets (en plus de la mise en place du tri), afin de limiter la production de déchets générée lors de manifestations.**

Année	2016	2017
Nombre de manifestations gérées par le service	50	58
Nombre de manifestations engagées dans des actions de prévention	12	18
% de manifestations engagées dans des actions de prévention	24%	31%

Rappelons également que le gain généré par la prévention des déchets n'est pas qu'environnemental, il est aussi économique pour l'organisateur de l'éco-manifestation !

## Sur la réduction de la toxicité



On l'oublie trop souvent mais la **réduction de la toxicité des déchets** figure aussi parmi les enjeux de la prévention.

La CAN, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et la CCI 79 se sont ainsi engagés aux côtés du Syndicat des Eaux du Vivier, via le Contrat Territorial 2016-2020 de reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets I et III, pour «porter certaines actions contenues dans le programme d'action de ce contrat,

à les réaliser dans les délais indiqués et à participer financièrement à ces actions.»



En effet, le SEV alimente en eau potable plus de 70 000 personnes habitant Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres. L'eau est produite grâce à trois captages principaux : la Source du Vivier et les Captages de Gachet I et III. **Ceux-ci exploitent la même nappe phréatique qui, depuis les années 80, connaît une altération de sa qualité par les nitrates et les pesticides.**

La charte des paysagistes « objectif zéro pesticide » est une des réponses aux problèmes posés par les pesticides dans l'eau des captages du Vivier et des Gachets. En effet, la charte des paysagistes répond aux objectifs que s'est fixée la CAN, à savoir **réduire la toxicité des déchets, favoriser la gestion au local des déchets végétaux afin de limiter l'utilisation des pesticides, promouvoir la qualité de l'eau du robinet afin de limiter l'utilisation de l'eau en bouteille génératrice de déchets.**



## Epanouissement des ETRES HUMAINS

### **1. Accessibilité des services et des équipements**

#### Mise en accessibilité des équipements communautaires

##### Sur le patrimoine communautaire



Sur ses bâtiments ou ses sites ouverts au public, la CAN a des obligations de mise en accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le Programme Ad'ap pour Agenda d'accessibilité programmé est en vigueur depuis 2016 sur la CAN et a réellement pris son essor concernant les travaux en 2017.

Bien souvent, il s'agit de la mise en place d'équipements particuliers, car **le raisonnement se fait au cas par cas**. Ainsi, en 2018, le parc du Château de Mursay à Echiré va être mis en accessibilité, pour que toute personne à mobilité réduite puisse visiter le parc dans de bonnes conditions. Des chemins blancs vont être aménagés durant le second semestre pour un montant de près de 40 k€ HT. **L'objectif global est pour fin 2018 la mise en conformité de la majeure partie du patrimoine de la CAN.**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

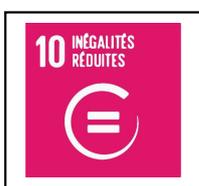
Situation actuelle



Après le projet de mise en œuvre des chemins blancs



### **Arts plastiques**



Pour faciliter l'accès au plus grand nombre, l'Ecole d'Arts plastiques de la CAN pratique des **tarifs sociaux en fonction des revenus du foyer ou du quotient familial**.

Par ailleurs, des cours passerelle **art-thérapie** ont été organisés en direction des publics atteints de handicaps. Enfin, des actions ponctuelles en **direction de publics**

**fragiles ou en difficulté** (Classes relais, IME-SESSAD, EHPAD...) sont organisées tout au long de l'année 2018.



### **Mise en accessibilité des arrêts de bus**



La réglementation impose la mise en accessibilité des arrêts de bus .dans le cas du transport collectif. Ainsi, en 2018, une trentaine de quais est passée en accessibilité.

De plus, la CAN profite d'opportunités de travaux de voirie dans les communes pour mettre également en accessibilité des quais pour le transport scolaire.

**Chiffre clé** : en 2018, 12 quais pour le transport scolaire sont passés en accessibilité, bien que non obligatoires.



## 2. Offre de service renforcée

### Vis-à-vis des entreprises



La CAN est dans son rôle d'appui et d'aide au développement des acteurs de la filière numérique et des utilisateurs de celle-ci. En effet, le numérique est aussi au service des politiques publiques (emploi, formation, politiques sociales, ...).

La CAN anime ainsi un réseau composé de plus de 160 entreprises, soit plus de 1800 emplois directs dans la filière et autant d'emplois indirects dans les entreprises hors filière. La collectivité est également impliquée dans le développement sur le territoire de nouvelles offres de formation qui répondent aux attentes des entreprises avec trois nouvelles formations (économie collaborative et marketing digital, entrepreneuriat digital, ingénieur en big data).

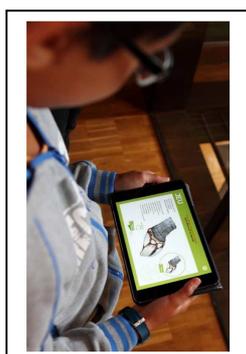
Le 1<sup>er</sup> octobre aura lieu **l'ouverture d'un Totem** en plein cœur de Niort pour accueillir un espace de co-working à destination des travailleurs nomades, mais aussi l'offre de la formation, l'accélérateur de startup.



La CAN organise également différents événements au titre du numérique :

- le salon Niort Numeric qui a fêté son sixième anniversaire. Ce salon a pour but de mettre en valeur le territoire, ses entreprises, et ses atouts dans le domaine du numérique.
- Organisation de café techno et d'afterworks sur un rythme mensuel : visites d'entreprises, intervention sur des bonnes pratiques, interventions sur des sujets réglementaires,...
- Organisation en partenariat avec BIIG, startup locale, d'un concours d'idées à destination des 13/17ans « Startup Toi-même ».
- Intervention dans les établissements scolaires du territoire pour évoquer les métiers du numérique, ainsi que l'intervention spécifique des « Ambassadrices du Numériques » pour valoriser l'emploi au féminin dans la filière.

### Le Numérique aux Musées



Les musées Bernard d'Agesci et Donjon de la Communauté d'Agglomération du Niortais sont des **sites pilotes** en termes de développement des outils numériques **pour favoriser l'accès de tous à la culture**.

Il s'agit d'apporter aux publics de **nouvelles expériences de visite** et les explications relatives à l'œuvre en élargissant au contexte, à la création (restauration et vie de l'œuvre, iconographie, thématiques, technique et savoir-faire), l'auteur (mouvement, école), parfois le ressenti face à l'œuvre (exemple de l'intervention d'un fleuriste sur

une vidéo associée à un tableau représentant un bouquet dans un vase). **Il s'agit également de répondre au besoin des publics pour un accès ludique et interactif qui puisse être géré par chacun, toutes générations confondues, au gré de la visite libre.**



Avec le projet MUSEES NUMERIQUES, il s'agit de proposer une médiation patrimoniale attractive à tous avec un accompagnement et un enrichissement de la visite libre ou guidée sur chacun des deux sites.

**Notions clés :** Les publics deviennent acteurs de leur visite, les personnes à mobilité réduite pourront accéder de manière virtuelle à certaines collections présentées au musée du Donjon, monument historique non accessible actuellement pour ce public.

### L'Offre de transport collectif

En septembre 2018, l'offre de transport collectif Tanlib va encore évoluer :

- **Création de deux nouvelles lignes supplémentaires** bénéficiant de dessertes plus transversales, sans forcément passer par la place de la Brèche à Niort.
- **Renforcement des cadencements** durant les heures de pointe sur certaines lignes surchargées.
- **Ajustements de certains tracés** à partir des enquêtes usagers réalisées en mars 2018 d'une part et du retour des conducteurs et des contacts terrain d'autre part.



## **COHESION SOCIALE et SOLIDARITE entre les territoires et entre les générations**

### **1. Actions en faveur des habitants et des quartiers prioritaires**

#### Le Prêt à taux zéro

Dispositif du PLH, un prêt à taux 0% a été mis en place par la CAN avec cinq établissements bancaires **pour favoriser la primo-accession à la propriété dans le neuf comme dans l'ancien.** Il concerne toutes les communes de la CAN et permet aux ménages de bénéficier, sous conditions, d'un prêt sans intérêt compris.

En 2018, ce dispositif est sollicité pour des acquisitions dans l'ancien plutôt que pour du neuf.

**Notion clé :** le prêt à taux zéro permet de favoriser l'accès à la propriété.

#### Les Conseils citoyens

Par le biais des Conseils citoyens, les habitants peuvent s'impliquer dans la co-construction du Contrat de Ville. A ce jour, deux Conseils citoyens (Pontreau/Colline Saint-André et Clou Bouchet/Tour Chabot/Gavacherie) se réunissent sous l'égide de la CAN et de la Ville de Niort.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## ☞ Les Ambassadeurs transports



Afin d'accompagner et renforcer l'offre de mobilité, la CAN accueille régulièrement, des équipes de 8 jeunes en service civique qui assurent la fonction d'Ambassadeurs du Transport en commun, sur le territoire de l'Agglomération. Depuis son origine, l'objectif général de cette action vise **l'appropriation du réseau de transports, en particulier par les publics fragiles**. Par ailleurs, plus de 300 élèves de CM2 du péri-urbain ont été informés pour prendre leur car en toute sécurité lors de la rentrée à venir.

Cette démarche se poursuit dans un contexte où l'Agglomération développe l'ensemble de son offre de transports, en accès libre, et promeut des services de mobilité alternative à la voiture individuelle (covoiturage, location de vélos, marche à pied, intermodalité ...).

## ☞ L'Ecole de la 2ème chance



Ce dispositif est né du constat suivant : les jeunes exclus du système scolaire n'ont pas les acquis pour leur insertion professionnelle. Aussi, l'Ecole de la deuxième chance s'adresse **majoritairement aux jeunes en situation de décrochage scolaire, sans diplôme, sans**

**expérience professionnelle**. Les savoirs de base alliés aux stages en entreprise permettent de remettre le pied à l'étrier.

**Chiffre clé** : au 31 décembre 2017, 120 personnes dont 49 issues des quartiers prioritaires ont suivi l'Ecole de la deuxième Chance dans le cadre du Contrat de Ville porté par la CAN.

## 2. Les Clauses sociales dans les marchés publics de la CAN

### ☞ Les clauses d'insertion dans les marchés publics



Considérant les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et conformément à sa compétence actions d'insertion, la CAN souhaite favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Pour cela, la collectivité s'appuie sur le **recours aux heures d'insertion** dans ses marchés publics.

Aussi, a été mise en place par la CAN **une cellule d'appui**, qui fait le lien entre les différents acteurs : donneurs d'ordres (maître d'ouvrage), entreprises soumissionnaires et structures d'insertion et à chaque étape du marché public.

- En amont : identification des marchés et des lots pouvant être concernés, quantification des heures d'insertion et traduction en clauses dans les pièces marchés.
- Pendant l'appel d'offres et la passation : information des entreprises soumissionnaires sur les modalités d'exécution de la clause d'insertion.
- Pendant l'exécution du marché: accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de la clause (analyse des postes, repérage des publics, mise en relation avec les structures d'insertion, ...).
- En aval : évaluation quantitative et qualitative.

Clauses d'insertion	2015 (avant expérimentation)	2016	2017 sur 11 mois
Donneurs d'ordres	5	7	12
Heures identifiées	17 662	56 975	69 871
Heures réalisées	6 735	10 794	25 009
Personnes bénéficiaires	37	63	115

**Chiffre clé :** En 2017, au global des heures réalisées, les heures d'insertion sur les marchés de la CAN ont représenté l'équivalent de 15 équivalent temps plein.

### Le guichet unique pour l'insertion

Du fait de ses compétences et de l'augmentation régulière des heures d'insertion, la CAN a créé à compter du 1er juillet 2018 un guichet unique regroupant en son sein la structure qui était répartie entre la Ville de Niort et la CAN.

**Notion clé :** Ce guichet unique à la CAN va permettre :

- Pour les chefs d'entreprises : une plus grande simplicité et une meilleure rapidité.
- Pour les donneurs d'ordres : la mutualisation des moyens, des parcours d'insertion, et de l'expérience tirée des évaluations.
- Pour les structures d'insertion : de s'appuyer sur des parcours plus riches et diversifiés.

## 3. Soutien à l'économie sociale et solidaire

### Le Salon de l'Economie sociale et solidaire



L'économie sociale et solidaire est une composante forte de notre territoire.

Le territoire a lancé plusieurs initiatives contribuant à renforcer le partenariat et l'évènementiel autour de l'économie sociale et solidaire, **en soutenant un rendez-vous national annuel de promotion, de rencontres entre professionnels et de collaboration entre les réseaux de l'ESS, concourant à leur consolidation et**

leur développement.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## 4. Soutien aux organismes de solidarité au titre de la politique de l'habitat

### Restos du cœur, Maison relais à Aiffres, UDAF



La CAN verse une subvention globale de 71 000 € pour la gestion et le fonctionnement de trois structures spécifiques sur la CAN, **au titre de soutien aux organismes de solidarité**:

- 19 000 € pour la Résidence sociale « Beausoleil » à Niort, gérée par les Restos du Cœur 79.
- 27 000 € pour la Résidence d'Accueil de Champclairot à Niort, gérée par l'UDAF 79.
- 25 000 € pour la Maison Relais d'Aiffres, gérée par l'association L'Escale-Site La Colline.



## Modes de PRODUCTION et de CONSOMMATION RESPONSABLES

## 1. Soutien au développement économique local

### Soutien à l'écologie industrielle et territoriale



L'écologie industrielle et territoriale est un enjeu fort pour mettre en œuvre de manière pérenne **des synergies**, qu'elles soient de **mutualisation** (par exemple la mise en commun entre entreprises d'une presse à compacter) ou de **substitution** (par exemple un déchet de l'un devient une ressource pour une autre entreprise) entre entreprises d'une même zone d'activités économiques.



Suite à un Appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe et la Région, HUBECO est la structure retenue pour animer l'EIT sur la zone de St-Liguaire, dans le cadre de la seconde phase du dispositif. **La CAN finance pour partie HUBECO** qui regroupe aujourd'hui plus d'une vingtaine d'adhérents, soit près de 1700 employés.

L'Eco Réseau des entreprises de la zone industrielle de Niort Saint-Liguaire a donc vu le jour à l'automne 2017, animé par HUBECO. 2018 est l'année de concrétisation des premières actions avec **une recherche constante de l'opérationnalisation de la démarche**. Ainsi, des formations SST mutualisées ont été montées, des visites d'entreprises ont été organisées pour développer les connaissances et mettre en place des liens entre les différents acteurs économiques de la zone. Sont à l'étude actuellement la mutualisation de la

collecte des déchets, la mutualisation des contrats d'énergie, des achats et des services groupés.

## Zone de réemploi et CJS



Afin de favoriser le réemploi sur le territoire, la CAN en lien avec des initiatives locales s'est engagée pour juillet-août 2017 avec le CJS (Coopérative Jeunesse de services) pour animer des projets autour du **réemploi**, des *circuits courts* et de **l'économie circulaire**



L'idée est de commercialiser des **objets détournés par réemploi** en tête de déchèterie. Le produit de la vente finance l'installation des étudiants (équipement de studios/logements d'étudiants).

## Débouché en faveur de la qualité des sols agricoles



En augmentation constante sur la station de valorisation des déchets verts, depuis plusieurs années, la gestion des déchets verts représente une préoccupation pour la CAN. Des réflexions ont donc été menées pour trouver d'autres débouchés pour les déchets verts que le «tout compostage».

**En concertation avec la Chambre d'Agriculture**, il a été décidé de proposer et d'acheminer du broyat frais criblé aux agriculteurs intéressés par ce type de produit. Ainsi, en 2017, ce sont près de 7300 tonnes de produits qui ont été fournis et livrés aux agriculteurs. 9 agriculteurs ont participé à cette opération, ce qui a permis d'entretenir le **taux de matière organique du sol**.

Une convention tripartite Chambre d'Agriculture - CAN - Exploitant doit être établie afin de mieux encadrer ce débouché qui est conforme à la norme NFU 44-051. La convention portera sur l'origine et la qualité du produit, sur le suivi agronomique des sols, ainsi que sur l'engagement des différentes parties prenantes.

## Réponse au Projet Alimentaire National

De manière à privilégier les circuits courts pour une alimentation saine et locale, la CAN a répondu à l'Appel à projets lancé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur la notion de Projet Alimentaire Territorial.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Cette notion de Projet Alimentaire Territorial répond à plusieurs enjeux du territoire : diversifications des revenus agricoles, restauration scolaire, protection de l'environnement, ...



En partenariat avec les Chambres consulaires et les professionnels de la filière, la CAN cible principalement deux actions :

- Le développement de la filière maraîchage, de la maîtrise foncière à la commercialisation en passant par la transformation.
- La montée en gamme et en valeur ajoutée des productions locales.

## 2. Fonctionnement et organisation de la CAN au regard du développement durable



### MOBILISATION des agents et des services autour du développement durable



#### Donnez-prenez 2018



Comme chaque année, le donnez-prenez est l'occasion de **sensibiliser à la réutilisation des objets**. Cette année, ce rendez-vous incontournable a été programmé durant la Semaine du développement durable 2018.

Sur le principe, chacun est libre de déposer un objet dont il ne veut plus et en contrepartie, chacun est libre de retirer un objet, sans aucun échange monétaire.

**Chiffre clé : au total, 267 objets ont été donnés, 131 objets ont été repris par les agents de la CAN, le reste ayant été donné au Secours Catholique.**



#### Opération propreté et gestion des déchets



Pour sensibiliser la population au **respect citoyen des espaces publics**, la récupération des déchets abandonnés sur la voie publique a été organisée par les Brasseurs d'idée qui ont agencé de toute pièce une maison artificielle sur la Place de Donjon à Niort.

Cette opération a été montée **conjointement** par le service propreté de la Ville de Niort et par le service déchets ménagers de la CAN.



#### Opération 10 000 pas pour ma santé



L'Organisation Mondiale de la Santé recommande de marcher 10 000 pas par jour pour rester en forme; or, 78% des français n'atteignent pas cet objectif et les agents territoriaux n'échappent pas à la règle !

L'opération « 10 000 pas par jour pour ma santé » s'adresse donc à tous les agents de la Ville de Niort, du CCAS, du SEV et de la CAN, sur la base du **volontariat**. Elle consiste à porter un podomètre porté pendant 7 jours consécutifs par les agents volontaires. Cet équipement permet en effet de

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C15-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

mesurer le **niveau d'activité physique** (nombre de pas, minutes actives ...), de voir l'évolution jour après jour en fonction des activités en semaine et en week-end.

Après un premier test sur tous les volontaires, il sera proposé à nouveau de mesurer l'activité physique, dans les mêmes conditions ultérieurement, afin de constater une éventuelle évolution, suite à l'incitation à développer l'activité physique de tous. Les données collectées sont traitées de façon anonyme par l'IRIAF. Non seulement l'anonymat, mais également l'absence de géolocalisation est garantie pour cette opération.

**Chiffre clé : en juin 2018, un cumul de 134 agents de la CAN a porté un podomètre.**

Les études menées seront complétées à l'issue de l'ensemble des campagnes de port des podomètres et présentées en CHSCT de fin d'année 2018 assorties des éléments d'analyse et le cas échéant de préconisations en termes d'actions complémentaires que pourrait mener l'employeur (sensibilisation, facilitation pour développer l'activité physique ...).



### La Semaine de la mobilité



Dans le cadre de la Semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2018, la CAN organise un temps fort le jeudi 20 septembre 2018.

**Chiffres clés : pour le compte de la CAN en 2017, les résultats étaient les suivants :**

- **51 inscrits au Challenge de la mobilité (2 fois plus que l'année 2016).**
- **123 « marcheurs » agents de la CAN, dont 5 agents en vélo et 24 équipés d'un podomètre dans le cadre de l'opération « 10 000 pas par jour pour ma santé ».**
- **Tous les services de la CAN étaient représentés.**



## INTEGRATION du développement durable dans le fonctionnement de la CAN



### La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



La GPEC est un outil important pour une **gestion anticipative et préventive des ressources humaines**, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'organisation.

La GPEC est composée par l'ensemble des démarches, procédures et méthodes ayant pour objectif de décrire et d'analyser les divers futurs possibles de l'organisation en vue d'éclairer, d'analyser et d'anticiper les décisions concernant les ressources humaines. La GPEC analyse la situation de l'emploi et les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel actuels et futurs pour répondre aux projets.

Au sein de la Direction Ressources Humaines, le service Gestion prospective et emplois élabore et assure le suivi des outils correspondants.

2018 est l'occasion de bien définir la GPEC, de préciser pourquoi et comment elle va être mise en place. 2019 sera l'année de sa mise en application.

La GPEC a pour vocation :

- D'éviter aux agents de rester bloqués dans leurs fonctions.
- D'être accompagnés dans le changement, dans un cadre de plus en plus contraint où les métiers sont en constante évolution.
- De mettre en œuvre leur savoir-faire et leurs compétences.
- De favoriser les parcours professionnels.

**Notion clé : cet outil participe à du mieux-être au travail.**

### 3. Gouvernance partagée autour du développement durable



#### Travail en RESEAU avec les communes

---



#### Réunions de travail



Le Réseau Développement durable des communes s'est réuni à plusieurs reprises.

Plusieurs thématiques ont été abordées en 2018 :

- La méthanisation agricole avec l'intervention de DEMETER Energies.
- La qualité de l'air ambiant avec l'intervention d'ATMO Nouvelle Aquitaine.
- La production d'énergies renouvelables et les plantations d'arbres avec l'intervention du Parc Naturel Régional du Marais poitevin.



#### Animations / visites durant la Semaine du DD 2018

La Semaine européenne du Développement Durable se déroule chaque année du 30 mai au 5 juin. Elle constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également régional et local et représente l'occasion pour les collectivités territoriales **de sensibiliser la société civile** : citoyens, entreprises, associations aux différents enjeux du développement durable (protection des ressources naturelles, renforcement de la cohésion sociale, lutte contre le changement climatique...).

Depuis 2015, en lien avec le Réseau Développement Durable des communes, **la CAN lance un appel à projets en direction des communes pour soutenir l'organisation d'événements et les initiatives communales**. Forte des éditions précédentes, la CAN a renouvelé l'opération en lançant un nouvel appel à projets pour « La Semaine européenne du Développement Durable » édition 2018.



La CAN apporte ainsi une aide financière à hauteur de 500 € maximum par commune, bonifiée dans le cas où plusieurs communes décident de s'associer pour organiser un événement, ainsi qu'une assistance logistique, méthodologique et un appui dans la création et la diffusion des supports de communication.

**Chiffre clé** : Cette année, **3 communes ont organisé une intervention dans le cadre de la SDD 2018** :



- Echiré, au titre de la **mise en valeur et de la protection de la biodiversité** dans la commune, avec le soutien de Deux-Sèvres Nature Environnement.

- Aiffres, au titre de la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, par le biais de l'acquisition d'une table de tri avec des poubelles montées sur peson pour sensibiliser les élèves de l'école Victor Hugo.



- Niort, au titre de la **promotion des Objectifs du Développement durable**, avec l'accompagnement du Comité 21. Huit court-métrages ont été projetés pour sensibiliser les participants autour de la biodiversité, du changement climatique, de l'énergie, de la production et de la consommation durable, de l'inclusion, de la cohésion sociale et de l'éducation durable.



## Travail en réseau au sein du COPART



Le Comité des partenaires (désigné COPART) permet de réunir les principaux acteurs socio-économiques implantés sur Niort et sensibilisés aux problématiques du développement durable.

Cette année, SNCF et Hubéco ont rejoint le COPART ce qui porte le nombre de partenaires à **35 membres**.

## Bilan du COPART



Au cours de la première plénière de 2018, il a été exprimé le besoin de réaliser un bilan du fonctionnement du COPART. Pour cela, les Actes d'engagement, signés par chaque partenaire, ont été rappelés et un questionnaire a été diffusé.

Le retour du questionnaire permet de conclure à :

- La **satisfaction** des partenaires participant aux ateliers.
- La volonté d'élargir nos réflexions au travers d'un **groupe de travail dédié à l'énergie**.

## Groupes de travail au sein du COPART

### Le Groupe de travail Mobilité

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité et du fait de l'existence d'un PDU au local (ici intégré au PLUi), la CAN doit collecter depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année les différents plans de mobilité des entreprises dites obligées, dès lors qu'elles disposent de plus de 100 salariés par site.

Sur la CAN, on peut ainsi dénombrer **33 obligés**, ce qui représente plusieurs milliers de salariés. Durant le GT Mobilité, il a été convenu avec les partenaires présents que la CAN fournisse le cadre de référence pour bénéficier d'une trame commune, plus facilement exploitable. De plus, des formations à l'attention des obligés sont mises en avant par la CAN, en partenariat avec la CCI79.

### Le Groupe de travail Déchets

Le Groupe de travail Déchets s'est réuni une seule fois durant le premier semestre 2018. Sur la base d'une faible participation, il a été décidé de mettre en sommeil ce GT pour lequel la plupart des problématiques a été abordée (prévention / tri).

Le donnez prenez de la CAN a pu être dupliqué dans deux structures, la DDT79 et l'Hôpital de Niort. Un **kit a été fourni par la CAN pour faciliter sa mise en œuvre**.

### Le Groupe de travail Energie

A la demande des partenaires, il a été décidé de monter un GT Energie.

En effet, les problématiques énergétiques constituent un enjeu majeur pour limiter sa facture et consommer durable, voire produire soi-même une partie de ses besoins énergétiques.

## Temps de partage du COPART

Les Temps de partage ont vocation à traiter un sujet en particulier lorsque celui-ci est commun aux partenaires du COPART.

En 2018, deux temps de partage ont été organisés sur :

- Les **îlots de chaleur**, pour mettre en évidence la prépondérance des choix d'aménagement, de la place du végétal en ville ou en entreprise pour limiter la hausse des températures lorsque des effets concentration se déroulent (urbanisme, ...).
- Les **Objectifs du Développement durable** qui permettent de déterminer le nouveau cadre international dit Agenda 2030.